GENEVOIS FRANÇAIS Pôle métropolitain

Communiqué de presse
9 juillet 2025

Lancement de la nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité pour le Genevois français

Depuis le 1er juillet 2025, Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois ont transféré leur compétence mobilité au Pôle métropolitain du Genevois français. Ce transfert désormais effectif marque la création de Genevois français Mobilités, une nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) couvrant 145 000 habitants sur 29 communes. Elle devient ainsi la 6e AOM de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la 2e des deux Savoie. Elle répond à un besoin partagé : offrir aux usagers des services de mobilité plus nombreux, efficaces et adaptés à un territoire dynamique et fortement connecté à Genève.

Une réponse commune aux enjeux de mobilité d'un territoire transfrontalier en forte croissance

Avec une dynamique transfrontalière marquée avec le canton de Genève et des flux pendulaires quotidiens importants, le Genevois français est un territoire particulièrement concerné par les problématiques de congestion, de pollution de l'air et d'accessibilité. Plus qu'ailleurs, les solutions de transports publics ou les infrastructures dédiées aux modes doux rencontrent un succès de fréquentation dès leur mise en place. Un succès cependant relatif compte tenu de la croissance démographique importante sur le Genevois français : 15 voitures en plus chaque jour et 6000 habitants supplémentaires par an, en moyenne ces 3 dernières années.

Dans un rapport publié en 2023[1] , les chambres régionales des comptes préconisaient de désigner le Pôle métropolitain comme AOM, afin de répondre aux besoins grandissants de la population. En sollicitant des ressources supplémentaires dédiées à la mobilité, tout en mutualisant les moyens existants, l'AOM du Genevois français ambitionne de proposer des réponses concrètes, durables et concertées.

Une gouvernance renforcée pour affronter les défis du quotidien

Cette AOM mutualisée, 6e par son poids de population à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et équivalente à celle de l'agglomération de Chambéry, aura pour principales missions le suivi et le développement des solutions de mobilité suivantes :

- Transports collectifs, scolaires et à la demande ;
- Tramways ;
- Services vélo (vélos libre-service, location) et planification cyclable ;
- Mobilités partagées (covoiturage, autopartage, plans de mobilité employeur) ;
- Parcs relais (P+R) et intermodalité ;
- Tarification intégrée et information voyageur harmonisée.

Contact presse
Sébastien JERDELET
Tél. : +33 (0)630 91 48 16
communication@genevoisfrancais.org
genevoisfrancais.org

1 Rapport publié par la Cour des comptes de la République et Canton de Genève, la Cour des Comptes du Canton de Vaud et la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes - www.genevoisfrancais.org/wp-content/uploads/CommuniquePresse_19octobre2023.pdf

Présidée par Christian Dupessey, (président du Pôle métropolitain), elle s'appuiera sur une gouvernance politique commune entre Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois, une ingénierie mutualisée composée de 22 agents, et des moyens renforcés pour construire des solutions à l'échelle réelle des usages.

Une offre de services renforcée pour les usagers dès 2025

La structuration de la mobilité à l'échelle d'un périmètre plus large permettra d'améliorer concrètement le quotidien des habitants grâce à une série de nouveaux services ou d'améliorations de l'existant :

- Reprise de la ligne de car régionale Y11 (Saint-Julien ↔ Annemasse), désormais appelée ligne 4 avec fréquence améliorée (16 aller/retours / jour contre 4 actuellement), et nouvelles dessertes correspondant au prolongement de la ligne 4 du réseau TAC ;
- Création d'un ticket unique à 2,5€ entre les deux zones 210 (Annemasse Agglo) et 230 (CC Genevois) avec abonnement mensuel et annuel ;
- Extension progressive du transport à la demande dynamique ;
- Expérimentation d'un vélo en libre-service d'ici la fin de l'année à Saint-Julien-en-Genevois, sur le modèle « FREDO » d'Annemasse Agglo et extension du réseau d'autopartage CITIZ ;
- Extension du service de covoiturage HéLéman de la Communauté de communes du Genevois vers Annemasse (réalisé en juin 2025).

L'objectif est clair : proposer une alternative crédible à la voiture individuelle, notamment pour les publics éloignés des services de mobilité.

Un premier pas audacieux avec deux intercommunalités

6 AOM sont présentes aujourd'hui dans le Genevois français. Si l'ambition à terme est bien de développer une AOM sur d'autres territoires du Genevois français, les intercommunalités membres du Pôle métropolitain ont décidé d'avancer étape par étape, et de se donner le temps de faire les choses de manière concertée.

« La structuration d'une seule Autorité organisatrice de la mobilité à l'échelle de nos 2 territoires est une avancée majeure pour nous doter d'une vision commune et cohérente des mobilités. Nous nous dotons ainsi d'un outil capable de gérer et développer des services à la mobilité à 360°. C'est un levier essentiel pour concilier développement, équité territoriale, efficience et décarbonation. Notre ambition est que demain nous puissions fédérer encore davantage d'intercommunalités du Pôle métropolitain. » ***Christian Dupessey, Président du Pôle métropolitain du Genevois français***

« Cela fut pour moi un grand honneur d'accueillir le premier bus de la nouvelle ligne 4 qui relie nos deux territoires dans le cadre de cette AOM ! Cette journée ne représente qu'une première étape. Une étape qui constitue le socle d'une véritable dynamique territoriale qui doit continuer de se développer et de s'étendre en faveur de la mobilité de l'ensemble de notre bassin de vie. » ***Florent BENOIT, Président de la Communauté de communes du Genevois***

« Cela fait 15 ans que nous rêvons de voir des bus traverser nos territoires, floqués Pôle métropolitain du Genevois français, démontrant notre capacité à parler d'une même voix. Les frontières administratives de nos territoires importent peu pour notre population. Avec cette AOM, nous unissons nos forces et offrons une réponse aux besoins réels de notre territoire. » **Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse Agglo**

Informations clés :

- Création officielle : 1er juillet 2025
- Périmètre : 29 communes – 146 000 habitants
- Portage : Pôle métropolitain du Genevois français
- Contact technique : Ludovic ANTOINE, Chef de service Solutions de mobilités, +33(0) 6 75 37 08 68 - ludovic.antoine@genevoisfrancais.org
- Documents de référence : Livret Genevois français mobilités
- Site web : www.genevoisfrancais-mobilites.fr

À propos

L'AOM du Genevois français est une structure publique de coordination de la mobilité sur le territoire d'Annemasse Agglo et de la CCG, intégrée dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM). Elle est gérée par la Direction des mobilités du Pôle métropolitain du Genevois français, syndicat mixte créé en 2017. Les opérateurs de transports publics présents aujourd'hui : Tp2a (TAC) sur Annemasse Agglo et Gembus sur la CCG poursuivent leurs offres auprès des usagers.

Contact presse
Sébastien JERDELET
Tél. : +33 (0)630 91 48 16
communication@genevoisfrancais.org
genevoisfrancais.org